



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

médecins

Question écrite n° 98119

Texte de la question

L'Observatoire national de la démographie des professions de santé (ONDPS) a remis dernièrement au Gouvernement son deuxième rapport portant sur l'analyse de la situation en 2005. Ce dernier, fait écho à celui de la Cour des comptes, et les pouvoirs publics se trouvent à nouveau interpellés et sont invités à faire preuve d'une grande vigilance dans la régulation de la répartition des professionnels de santé, tant il apparaît que le choc démographique que vont connaître ces professions risque d'accroître les situations d'inégalité d'accès aux soins si aucune coordination n'est mise en place, impliquant aussi bien l'État, l'assurance maladie, les collectivités territoriales que les professionnels eux-mêmes. Concernant les médecins, l'analyse de l'ONDPS met en exergue trois faits saillants. En premier lieu, la situation de la médecine générale se révèle très préoccupante puisque cette discipline est confrontée à une difficulté importante du fait de sa très faible attractivité pour les jeunes générations ; la désaffectation de cette discipline en 2004 avait été jugée exceptionnelle, mais cette appréciation semble devoir être révisée puisque les études relatives aux deux premières années du fonctionnement de l'examen classant national montrent que les modalités actuelles d'organisation de cet examen conduisent directement à l'insuffisance des recrutements en médecine générale ; par ailleurs, selon les scénarios retenus par l'ONDPS, le nombre total de médecins en activité pourrait diminuer de 10 % d'ici à 2025, voire de 13 % avec un partage généralistes/spécialistes de 40/60 % ; les professionnels entendus par l'ONDPS mettent en avant trois types d'arguments pour expliquer cette désaffectation : la méconnaissance du métier induite par l'organisation actuelle du parcours des étudiants et par l'insuffisance des stages en médecine générale, la pénibilité de l'exercice générée par les conditions de travail et les horaires d'autant plus lourds qu'un professionnel isolé compense par sa suractivité les faiblesses de l'offre de soins alentour, et le manque de perspectives et d'évolution de carrière ; cette situation, si elle perdure, risque fort de mettre en cause brutalement les politiques sanitaires actuelles faisant de ce médecin le pivot de l'organisation des trajectoires de soins. La problématique est donc celle de valorisation du rôle de la médecine générale. En second lieu, compte tenu des comportements actuels de choix de spécialisation et d'installation, et si ceux-ci perdurent, cette diminution des effectifs médicaux serait variable selon le secteur considéré. En troisième lieu, il ressort de l'examen de la pyramide des âges que certaines spécialités risquent d'être fortement fragilisées, tant à l'hôpital qu'en ville. C'est notamment le cas de la pédiatrie, de la psychiatrie, de la radiothérapie et de la stomatologie. Compte tenu de ces éléments inquiétants, Mme Chantal Robin-Rodrigo demande désormais à M. le ministre de la santé et des solidarités de lui indiquer les intentions du Gouvernement au sujet de ces problématiques.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98119

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 juin 2006, page 6753